

Communiqué de presse

Agrisano

Les tiques sont déjà de nouveau actives

Brugg AG, 27.03.2023 - Les tiques deviennent actives dès qu'il fait plus chaud dehors – et de plus en plus tôt. Les tiques sont porteuses de divers agents pathogènes, principalement ceux de la borréliose de Lyme et de la méningo-encéphalite verno-estivale (MEVE), également appelée méningo-encéphalite à tiques. La MEVE peut provoquer des méningites et, dans certains cas rares, de graves maladies du cerveau et de la moelle épinière. En Suisse, seuls les cantons de Genève et du Tessin ne font pas partie des zones à risque. Fin septembre 2022, 332 cas de MEVE avaient été enregistrés en Suisse.

Il est possible de se faire vacciner contre la MEVE. Après injection de trois doses de vaccin, la protection vaccinale dure une dizaine d'années. L'Office fédéral de la santé recommande le vaccin à tous les habitants de Suisse qui travaillent ou pratiquent des loisirs en plein air, particulièrement en forêt. Il est possible de se faire vacciner à tout moment. La vaccination est payée par l'assurance obligatoire des soins. Agrisano participe à un éventuel forfait de vaccination de la pharmacie à hauteur de CHF 20.- maximum. Ces prestations sont soumises à la participation aux coûts.

En revanche, il n'existe pas de vaccin contre la borréliose de Lyme. Cet agent pathogène provoque une inflammation de la peau, des articulations, du système nerveux et, dans de rares cas, du cœur. Plus on retire rapidement une tique, plus le danger de se faire contaminer par les borrélioses est faible. Pour s'assurer qu'il ne se forme pas de rougeur circulaire, il faut observer la zone de morsure, ce qui est particulièrement facile avec [l'appli gratuite «tique»](#). Une fois la morsure de tiques enregistrée, l'appli vous rappelle au bout de cinq, dix et 28 jours et décrit les symptômes possibles de borréliose. Selon la jurisprudence, une morsure de tique équivaut à un accident et les frais médicaux sont donc pris en charge par l'assurance accidents.

Que vous soyez ou non vaccinés, il vaut mieux se protéger si vous allez en forêt ou si vous vous promenez dans les prés, mais dans le jardin: portez des vêtements et des chaussures fermés, évitez les sous-bois et les broussailles, utilisez un répulsif pour les tiques et après avoir été en plein air, examinez systématiquement votre corps pour voir si des tiques ne s'y sont pas accrochées. Si des symptômes tels que douleurs articulaires, maux de tête, fièvre ou éruption cutanée en forme d'anneau apparaissent, il faut absolument que vous consultiez un médecin.

Peter Fluder
Responsable Communication et Services Centraux
Agrisano
Tél. 056 461 71 11
www.agrisano.ch



Pour toute l'agriculture!
Toutes les assurances à portée de main.